

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de Frignicourt se sont réunis à la mairie, salle du conseil, à la suite de la convocation adressée le 23 mars 2026, conformément à l'article L.2121-17 du code des collectivités territoriales, et affichée à la porte de la mairie le même jour.

Etaient présents : Mesdames FELICETTI Annick, GADBOIS Catherine, MARET Sophie, MARET Valérie, CHARDON Amélie et COURVOISIER Audrey et Messieurs TROLIO Michel, RAT Jérôme, FAUCHER Pierre, ROYNEL Patrick, MORI Thierry et BROUSSE Yann.

<u>Absents excusés</u> :	Madame ASLOUDJ Zohra	pouvoir donné à Catherine GADBOIS
	Madame CHIMIACK Pascale	pouvoir donné à Jérôme RAT
	Madame LOUIS Christine	pouvoir donné à Annick FELICETTI
	Monsieur LEFORT Patrick	pouvoir donné à Pierre FAUCHER
	Monsieur GONZALEZ Emmanuel	pouvoir donné à Thierry MORI
	Madame CHARREAU Estelle	pouvoir donné à Amélie CHARDON
	Monsieur CRAVERO Ugo	pouvoir donné à Michel TROLIO

Secrétaire de séance : Mme Valérie MARET

La réunion débute à 19h30 présidée par Madame le Maire

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/03/2026

Il est noté une faute d'orthographe au prénom « Zohra » et demandé la suppression du « je » dans le paragraphe « Installation du nouveau conseil ».

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Il est proposé de fixer les indemnités comme suit :

-40% du montant de référence, soit un brut mensuel de 1644.21€ pour le Maire

-15% du montant de référence, soit un brut mensuel de 616.58€ pour les adjoints.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLÉGATIONS DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le conseil municipal propose de déléguer 17 de ces attributions au maire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DE TERRITOIRES D'ÉNERGIES MARNE

Après une présentation de la mission de Territoires d'Énergies Marne (ex-SIEM), il est indiqué au conseil que ce dernier doit proposer deux délégués titulaires et deux délégués suppléants auprès de cet organisme.

Ils seront chargés de représenter la commune au sein de la Commission Locale d'Énergie (CLÉ).

Après le scrutin, ont été proclamés :

Comme délégués titulaires car ayant obtenu la majorité absolue, Messieurs Michel TROLIO et Emmanuel GONZALEZ.

Comme délégués suppléants car ayant obtenu la majorité absolue, Madame Annick FELICETTI et Monsieur Thierry MORI.

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DU CNAS

Après une présentation de la mission du Centre National d'Action Sociale (CNAS), il est indiqué au conseil que ce dernier doit proposer un délégué du conseil municipal et un délégué du personnel de la commune.

Déléguée élu du conseil municipal : Madame Valérie MARET

Déléguée agent : Madame Leslie MOREL

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRES DE LA MARNE

Après une présentation de la mission de l'Association des Communes Forestières de la Marne, il est indiqué au conseil que ce dernier doit proposer un délégué titulaire et un délégué suppléant auprès de cet organisme.

Délégué titulaire : Monsieur Patrick ROYNEL

Délégué suppléant : Monsieur Michel TROLIO

La délibération est adoptée à l'unanimité.

FORMATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La commission d'appel d'offres se réunit pour l'ouverture et l'analyse des plis après publication d'un appel d'offres. Elle est composée du maire, de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Délégués titulaires : Messieurs Emmanuel GONZALEZ, Patrick LEFORT et Jérôme RAT.

Délégués suppléants : Messieurs Michel TROLIO, Ugo CRAVERO et Thierry MORI.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

FORMATION DE LA COMMISSION COMMUNALE TRAVAUX, PATRIMOINE ET EMBELISSEMENT

Après avoir présenté les missions qui incomberont à la commission « Travaux, Patrimoine et Embellissement », sont nommés comme membres, sous la vice-présidence de Monsieur Jérôme RAT :

Mesdames Audrey COURVOISIER et Sophie MARET et Messieurs Yann BROUSSE, Pierre FAUCHER et Patrick LEFORT.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

FORMATION DE LA COMMISSION COMMUNALE TRAVAUX ET URBANISME

Après avoir présenté les missions qui incomberont à la commission « Travaux et Urbanisme », sont nommés comme membres, sous la vice-présidence de Michel TROLIO : Messieurs Yann BROUSSE, Pierre FAUCHER, Emmanuel GONZALEZ, Thierry MORI, Ugo CRAVERO et Patrick LEFORT.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

FORMATION DE LA COMMISSION COMMUNALE SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE, EXTRASCOLAIRE ANIMATION ET CÉRÉMONIES

Après avoir présenté les missions qui incomberont à la commission « Scolaire, Péricolaire, Extrascolaire, Animation et Cérémonies », sont nommés comme membres, sous la vice-présidence de Zohra ASLOUDJ :

Mesdames Catherine GADBOIS, Amélie CHARDON, Christine LOUIS et Estelle CHARREAU et Messieurs Thierry MORI, Patrick LEFORT et Patrick ROYNEL.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

FORMATION DE LA COMMISSION COMMUNALE VIE CULTURELLE, VIE ASSOCIATIVE, LIEN SOCIAL, BIBLIOTHÈQUE ET COMMUNICATION

Après avoir présenté les missions qui incomberont à la commission « Vie Culturelle, Vie Associative, Lien Social, Bibliothèque et Communication », sont nommés comme membres, sous la vice-présidence de Pascale CHIMIACK :

Mesdames Catherine GADBOIS, Amélie CHARDON, Estelle CHARREAU, Audrey COURVOISIER, Sophie MARET et Valérie MARET

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉCLASSEMENT POUR DÉLAISSÉ DE VOIRIES AVANT CESSION

L'ancienne parcelle AK 317, rue des troènes, est classée dans le domaine public de la commune. Le bien n'est plus affecté à un service public depuis de nombreuses années. IL s'agit d'un délaissé de voirie.

En conséquence, le conseil décide de déclasser cette parcelle et de l'intégrer immédiatement dans le domaine privé communal.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CESSION DE LA PARCELLE « ex-AK 317 »

Monsieur BOKI, habitant de Frignicourt, souhaite procéder au rachat de l'ancienne parcelle AK 317 jouxtant sa propriété.

Il est proposé au conseil une offre de cession de cette parcelle non entretenue par la commune et déclassée du domaine public à l'euro symbolique (les frais liés à la cession restant à la charge de l'acquéreur).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

MODIFICATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT LIEE A LA RESTRUCTURATION DU CENTRE DE SECOURS DE VITRY-LE-FRANCOIS ENTRE LE SDIS DE LA MARNE ET LA COMMUNE DE FRIGNICOURT

Afin d'assurer une saine gestion du budget communal, il est proposé au conseil de modifier le versement de la participation au SDIS de la Marne pour la restructuration du centre de secours de Vitry-le-François sur la base suivante :

- un premier paiement à la signature de la présente convention pour 30% du montant,
- un versement de 30% du montant lorsque l'opération sera réalisée à hauteur de 60%
- et un dernier versement de 40% à la réception des travaux.

La délibération est adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Il est demandé si, dans le cas où les travaux du centre de secours n'était pas effectué, si la participation serait remboursée.

Madame le Maire indique qu'elle n'a pas connaissance de ce cas de figure et de ce qu'il adviendrait mais pense que les travaux seront faits quoiqu'il arrive à plus ou moins long terme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

Le Secrétaire de séance,
Valérie MARET

Le Maire de Frignicourt,
Annick FELICETTI